



Commune d'Aigle

Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal
N° 2021-19 du lundi 28 juin 2021 relatif à la**

Réfection des dessertes agricoles étape 2

Commission composée de :

Messieurs	Carrieri	Carlo	(1)
	Croset	Jean-François	(1)
	Favre	Alexandre, rapporteur	(1)
	Mayor	Jean-Luc	(1)
	Oriol	Sylvain	(1)
	Taverney	Marc	(1)
	Zoller	Cyril	(1)

Délégués municipaux : Mrs Grégory **Devaud** et Jean-Luc **Duroux**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
la Commission s'est réunie le 13 septembre en présence de
Messieurs Grégory Devaud et Jean-Luc Duroux. Nous les remercions
pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Objet et importance du préavis

Le préavis concerne l'étape 2 de l'amélioration structurelle des
dessertes de la zone agricole. 7 chemins présentent de grandes
urgences de réparation. Un collecteur est destiné à assainir 8,5
hectares de surfaces agricoles régulièrement inondées.

Les dessertes doivent également être adaptées à l'évolution du trafic
agricole et à la cohabitation de celui-ci avec la mobilité douce.

L'irrigation d'une partie de la plaine et un collecteur situé En Chalex
ont été abandonnés pour des questions budgétaires.

La commission a constaté que le total des frais envisagés ne
correspond pas au montant mentionné dans le préavis. Ceci
s'explique par le fait qu'en cours de processus, le bureau d'ingénieur
en charge du projet a remis de nouveaux chiffres affinés qui n'ont
été que partiellement repris dans la version remise au Conseil
communal, ce qui est regrettable mais heureusement sans influence.

La différence de 57'800.-, qui ne change en rien le total prévu dans le
préavis se détaille ainsi:

1. Chemin No 3.1 - le long de l'A9: + CHF 20'000.-
2. Chemin No 14 - chemin de Raraigue: + CHF 19'800.-
3. Chemin No 18 – entre Tombettes et Perrola: + CHF 18'000.-

Contexte

Les travaux prévus à l'étape 1 ont été réalisés à l'exception du nouveau collecteur dit de l'A9. En effet, les mauvaises surprises liées aux collecteurs C, D et E, notamment à cause de l'affaissement de l'autoroute, ont englouti le budget. Ceci explique pourquoi nous retrouvons ce collecteur dans ce préavis.

Il est à signaler que les épis de drainage sont à charge des propriétaires fonciers.

Il n'est pas prévu d'enfouir la conduite de la future STEP sous une desserte agricole. Elle passera en temps voulu en plein champs.

Aspect financier

Les subventions, cantonales et fédérales, à hauteur de 57%, sont une manne importante à saisir. Celle-ci n'est pas garantie dans le futur, profitons-en. Il est à noter que les prix ont doublé depuis 6 ans, ceci est notamment lié à l'augmentation de la largeur des chemins et à une calculation plus fine et prévoyante qu'en 2015. Cette augmentation conséquente ainsi que l'incertitude liée à la disponibilité ultérieure des subventions amène la Commission à penser qu'il serait contre-productif et peu sage de ne pas réaliser ces travaux maintenant.

La CoFin se réserve la possibilité de préciser sa position lors du Conseil communal.

Plus-values attendues

Les travaux prévus permettront d'améliorer la qualité du réseau de collecteurs ainsi que les chemins, dans l'intérêt tant des agriculteurs que de la mobilité douce, notamment lors de croisements entre cyclistes et machines agricoles.

Remarques

La commission souhaite que la police communale accentue les contrôles et verbalise les trop nombreuses personnes utilisant ces chemins de façon abusive et sans autorisation.

La commission fait également part de façon appuyée et unanime d'un vœu :

Il serait agréable et intelligent, notamment le long de la desserte transversale, de créer 2 à 3 places de repos incluant la plantation d'un arbre destiné à devenir majeur, l'implantation sur celles-ci d'un banc et d'un point d'eau.

Conclusions

La commission, à l'unanimité, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le préavis N° 2021-19 du lundi 28 juin 2021

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 2'343'800.- TTC pour la réfection des dessertes agricoles (étape 2) et sur le règlement de l'entretien des chemins et autres ouvrages d'amélioration foncière.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités ordinaires ou à l'emprunter, si nécessaire, le moment venu, aux meilleures conditions.
3. d'approuver le financement tel que proposé et d'amortir le montant des travaux, après déduction des subventions, selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Pour la Commission,

Alexandre Favre, rapporteur

